



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-306

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours**

84-2025-10-23-00005 - Arrêté de composition - DE CESF - jury de délibération (2 pages)



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des examens et concours**

Réf N° DECPOLSUP/XIII/25/251

Affaire suivie par : Laura VILLENEUVE

Tél : 04 76 74 76 09

Mél : [dec.sup-diplomes-sociaux@ac-grenoble.fr](mailto:dec.sup-diplomes-sociaux@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DECPOLSUP/XIII/24/221 du 23 octobre 2025**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R451-1 à R451-4-3 et D451-57-1 à D451-57-5 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L335-5, L335-6, D612-32-2 et D676-1 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2020 portant délégation de signature en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury de délibérations du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale est composé comme suit pour la session 2025 :

**Président :**

GANDIT Marc, enseignant chercheur, Université Grenoble Alpes

**Vice-président :**

MAILLARD Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur régional, académie de Grenoble et Lyon

**Membres :**

***Des formateurs d'établissements de formation préparant au DE CESF ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire :***

Madame VENDEMBILQUE Hélène

Madame MEON Anne-Bénédicte – LYC HONORE D'URFE

Madame BOUSQUET Cécile – LYC ST DENIS

Madame JAY Jeanne-Marie – LYC LOUISE MICHEL

Madame BERTHELOT Morgane – CARREL INSTITUT  
Madame ARCHER Nathalie - LYC HONORE D'URFE  
Monsieur GRATALOUX Julien - CAMPUS ST MICHEL  
Madame PONCET Christine – CARREL INSTITUT  
Madame LESPETS Mariam  
Monsieur NADIN Hugo – CARREL INSTITUT  
Madame RADO Pauline  
Madame BICHARI Camille  
Madame MAGRI Kera – LYC LOUISE MICHEL  
Madame WINAUD Florence  
Madame MOZIN Odile  
Monsieur BOUDRAHEM Samir  
Madame BOMPART Valérie  
Madame PANZARELLA Marie - LP PR ISER BORDIER  
Madame MANCEAU Romane – CARREL INSTITUT  
Monsieur SEQUEIRA Jordan  
Madame SQUILLARION Sandy  
Monsieur BALAYE François – LYC ST DENIS  
Madame MONTAGNY Gwenaëlle  
Madame BURCKEL Nathalie – INSTITUT ST LAURENT

**Article 2** : Le jury se réunira au Rectorat de Grenoble à Grenoble le lundi 03 novembre 2025 à 14h00.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Pour la rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,  
Le recteur de l'académie de Grenoble,  
Philippe Dulbecco**

**La cheffe de la vision des examens et concours,  
Laurence GIRY**

